

ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES
2024

#ONMARCHESURLATETE



ASSEMBLÉE NATIONALE



#ONMARCHESURLATETE

CAP SUR LE BON SENS !

**Les 27 propositions
de la FNSEA**





LA FNSEA EST AU SERVICE DES AGRICULTRICES, DES AGRICULTEURS, DU MONDE AGRICOLE, DE L'ALIMENTATION ET PLUS LARGEMENT DE LA RURALITÉ DEPUIS PLUS DE 75 ANS

Fondée en 1946, la FNSEA est le syndicat majoritaire de la profession agricole. La FNSEA défend au quotidien l'intérêt de ses 212 000 adhérents répartis sur tout le territoire dans les fédérations départementales et les Associations spécialisées représentant toutes les productions agricoles françaises.

Au quotidien, la FNSEA œuvre pour la défense du revenu et des conditions d'exercice du métier d'agriculteur.

212 000
adhérents

31
associations
spécialisées
(céréales, lait,
viandes, fruits et
légumes, etc.)

55,44 %
des suffrages
aux Élections
« Chambres
d'Agriculture »
en 2019



Les agriculteurs ne connaissent que trop bien les conséquences des chocs politiques sur leur activité. Tout comme ils sont impactés par le changement climatique et les aléas sanitaires, économiques et géopolitiques, les orientations politiques fluctuantes sont autant d'injonctions contradictoires et de ruptures de ligne qui freinent le développement de l'agriculture française.

Pourtant, **il n'a jamais été plus urgent depuis ces 80 dernières années de redonner un cap clair à l'agriculture française, un cap qui donne de la visibilité aux acteurs de terrain.** C'est bien là tout le sens de la colère des agriculteurs qui a émergé dès novembre dernier, de tous les territoires, de toutes les productions avec une attente forte de résultats concrets dans les cours de fermes.

Aujourd'hui, face à cette situation inattendue d'élections législatives anticipées, l'heure n'est plus au questionnement, à l'analyse ou au constat : face au défi du renouvellement des générations agricoles, dans un contexte de dérèglement climatique et de bouleversement des équilibres mondiaux, il faut impérativement **affirmer haut et fort l'objectif de souveraineté alimentaire, et se doter des conditions nécessaires à sa réalisation.**

Pour la FNSEA, la ligne est claire : les agriculteurs attendent la concrétisation de toutes les mesures qui ont été posées par les réseaux FNSEA et JA lors des mobilisations.

Mesdames et Messieurs les candidats, futurs Députés des territoires français : **emparez-vous des sujets agricoles et donnez leur corps.** C'est ce que les agriculteurs français réclament. Ils ne mordent plus à l'hameçon de la parole politique sans concrétisation : **de votre engagement dépend leur confiance.**

Arnaud ROUSSEAU

Président de la FNSEA



DONNER CORPS À L'AMBITION DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE !

Les chocs successifs de ces quatre dernières années (COVID, guerre et bouleversements géopolitiques, accélération des événements climatiques extrêmes) ont fait émerger un nouvel impératif pour l'avenir agricole français et européen : poser une politique de souveraineté alimentaire, indispensable pour conserver une autonomie stratégique.

Cette nécessité a été renforcée par le constat de l'implacable décrochage de l'agriculture française. Tous les indicateurs de compétitivité dévissent : la France importe plus de 50% de son alimentation, les productions perdent en volume... Toutes les filières, animales comme végétales, sont concernées : les taux d'auto-approvisionnement montrent quasiment tous une baisse générale incompatible avec l'objectif de souveraineté alimentaire, dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de décarbonation des activités économiques.

Pour les agriculteurs français, la situation n'est plus tenable et ils expriment depuis l'automne 2023 leur sentiment d'un déclassement humain, social et économique. Notre profession reconnue d'intérêt majeur pour la Nation pendant la pandémie COVID, et qu'une loi agricole était en passe d'acter durablement, est lasse des prises de conscience qui ne sont pas suivies d'effets : ils demandent des actes concrets pour bénéficier d'une **juste rémunération**, pour obtenir une **véritable simplification** dans l'exercice de leur métier et pour **regagner en dignité**.

Si l'agriculture française regarde l'avenir avec lucidité, elle sait les efforts qu'elle a fournis et qu'elle continuera de fournir dans la transition qui est la sienne depuis plusieurs années. Elle appelle dans ce moment inédit de notre vie démocratique à donner corps à l'ambition de souveraineté alimentaire. Transformer nos propositions en engagements législatifs, c'est permettre à l'agriculture française d'accélérer son développement, de mobiliser tous les leviers sans jamais hypothéquer sa mission première : produire sur notre territoire pour nourrir durablement.



POUR UNE JUSTE RÉMUNÉRATION

L'objectif de souveraineté alimentaire ne peut se départir d'une juste rémunération des producteurs. Face à une perte de prédictibilité des conditions économiques comme climatiques, et à la veille d'un important renouvellement des générations agricoles, il y a urgence à reconnaître le travail des agriculteurs à sa juste valeur et à redonner de la visibilité économique pour se projeter à moyen terme.

01

Fiscalité : une nouvelle ambition pour renouer avec la compétitivité

en adoptant, en loi de finances, les mesures fiscales à même de :

- favoriser l'installation et la transmission,
- sécuriser la taxation réduite du GNR et des autres énergies,
- alléger "l'impôt de production" que représente la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB),
- renforcer l'attractivité de la Déduction pour Épargne de Précaution (DEP),
- soutenir des filières en difficulté et tout particulièrement l'élevage par un mécanisme fiscal et social adapté,
- prendre en compte la spécificité agricole dans la fiscalité environnementale (eau, produits de protection des plantes...).

02

EGALIM : une nouvelle loi pour renforcer les dispositifs

- en intégrant obligatoirement dans les contrats les indicateurs interprofessionnels, ou des instituts, reflétant les coûts de production en agriculture. Ces indicateurs devraient avoir un poids majoritaire dans la détermination des prix,
- en obligeant les industriels à négocier la matière première agricole (MPA) en marche avant,
- en appliquant EGAlim - et la sanctuarisation de la MPA - dans le circuit de la restauration hors domicile,
- en rendant effective l'application de la sanctuarisation de la MPA pour les achats effectués via les centrales d'achat européennes, conformément à l'article 1 de la loi du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs,
- en pérennisant le « SRP+10 » et l'encadrement des promotions.

03

Origine : un étiquetage obligatoire pour renforcer l’approvisionnement français

- en révisant le Règlement INCO (information du consommateur) pour rendre obligatoire l’étiquetage de l’origine géographique des produits,
- en augmentant le budget alloué au coût du repas en restauration collective afin d’atteindre les objectifs de la loi EGALIM.

04

Emploi : alléger les charges pour faire face à la concurrence

en pérennisant, dans la loi de financement de la sécurité sociale, le dispositif TODE pour les travailleurs saisonniers et en l’améliorant par l’augmentation du plafond du dispositif de 1,20 à 1,25 SMIC.

05

Agrivoltaïsme : sécuriser et partager la valeur

- en mettant en place un bail rural à « clauses agrivoltaïques » pour sécuriser juridiquement les agriculteurs et l’ensemble des parties prenantes,
- en organisant un meilleur partage de la valeur afin que la contribution des agriculteurs à la transition énergétique soit pleinement valorisée.

06

Carbone et services environnementaux : compenser et valoriser

- en apportant une meilleure rémunération des agriculteurs notamment via la certification carbone,
- en assurant une juste répartition de l’effort et du financement au sein de la chaîne agro-alimentaire,
- en incitant les entreprises françaises à relocaliser leur compensation carbone dans l’agriculture française,
- en développant la rémunération des agriculteurs pour services environnementaux.

07

Politique Agricole Commune (PAC) : disposer d’un budget à la hauteur des ambitions

- en agissant, à court terme et via une révision du Cadre Financier Pluriannuel (CFP), pour une hausse du budget prenant en compte l’inflation,
- en repositionnant à moyen terme l’agriculture au centre des politiques européennes, à travers des financements supplémentaires.



POUR UNE VÉRITABLE SIMPLIFICATION

Défendre l'acte de production en France nécessite d'activer tous les leviers qui permettent de lever les contraintes qui pèsent sur le goût d'entreprendre en agriculture. Il y a urgence à alléger le fardeau fiscal, social et normatif qui détruit la compétitivité de l'agriculture française et réduit d'autant la capacité des exploitations agricoles à investir dans les outils de résilience et de modernisation de transition.

08

Eau : accélérer les chantiers, simplifier les réglementations et sortir de l'idéologie

- en planifiant les investissements hydrauliques et les financements nécessaires dans chaque bassin,
- en facilitant les projets de stockage,
- en préservant une agriculture de production partout sur le territoire, y compris dans les zones de captage,
- en adaptant la définition et les réglementations relatives aux zones humides,
- en facilitant les curages des cours d'eau,
- en réformant la gouvernance des instances dans le domaine de l'eau,
- en révisant le programme d'actions national et les programmes d'actions régionaux nitrates, en prévoyant un calendrier adapté aux contraintes du terrain.

09

Phytoprotecteurs : « pas d'interdiction sans solution »

- en inscrivant, dans la loi, le principe de « pas d'interdiction sans solution »,
- en mettant fin aux surtranspositions : une molécule homologuée au niveau européen, doit l'être en France,
- en repensant le système de délivrance des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM),
- en abrogeant le conseil stratégique (CSP) et la séparation de la vente et du conseil,
- en proposant un cadre législatif et réglementaire favorable et les financements adaptés pour déployer les innovations et donner des solutions aux agriculteurs,
- en améliorant le cadre législatif et réglementaire de la gestion des risques sanitaires,
- en autorisant le recours aux drones pour la pulvérisation,
- en apportant un cadre juridique en faveur du développement des nouvelles techniques génomiques (NGT).

10

Projets agricoles : simplifier et sécuriser

- en encadrant les procédures de recours et de contentieux portant sur les projets d'ouvrage hydraulique agricole et les projets agricoles en Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- en mettant fin aux surtranspositions, notamment de seuil, pour les projets agricoles en ICPE,
- en reconnaissant la spécificité des projets agricoles en ICPE par des procédures et des prescriptions adaptées,
- en appliquant le principe du « dites-le nous une fois » pour éviter les doubles-saisies d'informations lors des procédures administratives.

11

Installation et transmission : assurer le renouvellement des générations

- en allégeant la fiscalité pour favoriser les transmissions et installations,
- en mettant en place un véritable "Pacte Dutreil agricole",
- en renforçant l'attractivité des Groupements fonciers agricoles mutuels (GFAM).

12

Droit à l'essai : pour un encadrement sécurisé

en adoptant, par voie législative, un cadre juridique sécurisé du droit à l'essai pour prévenir des situations de mésentente entre associés, tout en assurant la promotion et la visibilité du dispositif.

13

Foncier : moderniser et protéger

- en encourageant les propriétaires à mettre en location leurs terres à des agriculteurs professionnels,
- en modernisant le statut du fermage,
- en mettant en place une véritable protection des terres agricoles par l'amélioration du régime de la compensation agricole collective,
- en encadrant les modalités de mise en œuvre de la compensation des atteintes à la biodiversité pour préserver les terres agricoles productives.

14

Emploi : faciliter le recours au salariat

en simplifiant et en fluidifiant les dérogations aux durées maximales de travail indispensables pour assurer un certain nombre de travaux agricoles.



POUR REGAGNER EN DIGNITÉ

L'agriculture française doit, dans les 10 prochaines années, attirer plus de 100 000 nouveaux talents. Il y a urgence à poser les conditions d'attractivité des métiers pour favoriser l'envie de bâtir des projets en agriculture et garantir ainsi la souveraineté alimentaire de la France.

15

Souveraineté : la nécessaire reconnaissance de l'agriculture

en inscrivant, dans le code rural, dans le code pénal et dans le code de l'environnement « la protection, la valorisation et le développement de l'agriculture » comme intérêt général majeur.

16

Retraite : mettre en œuvre la réforme du calcul sur les 25 meilleures années

en adoptant, dès le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025 (PLFSS), une réforme du calcul de la pension agricole sur la base des seules 25 meilleures années de revenus à compter de 2026.

17

Sanctions : introduire un droit à l'erreur

- en repensant le quantum des peines relatives à certaines infractions environnementales,
- en substituant à des sanctions pénales des sanctions administratives,
- en garantissant que la bonne foi de l'agriculteur est présumée lors de tout contrôle.

18

Mal-être : mettre en place un dispositif d'"aide relai"

en permettant à des exploitants dont la fin de carrière est difficile de transmettre leurs exploitations à des jeunes, en contrepartie d'une allocation jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

19

Changement climatique : instaurer une trajectoire d'accompagnement

en concrétisant, notamment financièrement, un plan d'accompagnement de l'agriculture méditerranéenne pour des projets et actions permettant l'adaptation au changement climatique, et la consolidation des filières locales.

20

Orientation et formation : répondre aux besoins

en permettant le déploiement de moyens dédiés à la formation et à la reconversion professionnelle en agriculture, en cohérence avec les objectifs d'accroissement du nombre d'actifs agricoles formés.

21

Agriculture biologique et mesures agro-environnementales (MAEC) : pour un versement des aides

en permettant aux agriculteurs en bio ou engagés dans des MAEC d'obtenir de toute urgence le versement de leurs aides qui devaient être allouées depuis le 15 mars dernier.

22

Elevage : pour des mesures de soutien et de reconquête de notre souveraineté :

- en affichant une ambition claire avec des objectifs de production chiffrés,
- en valorisant les apports positifs de l'élevage,
- en facilitant l'accès aux financements : aides aux investissements, à la transmission...,
- en améliorant la résilience des filières d'élevage face aux risques sanitaires,
- en favorisant la mise en place d'une assurance climatique sur les prairies,
- en valorisant les efforts de réduction de méthane dans le « carbon farming »,
- en encourageant les vocations par des actions de découverte des métiers et des formations,
- en soutenant l'élevage bovin par un mécanisme fiscal et social adapté.

23

Ruralité : affirmer la vocation productive des territoires

- en facilitant et accompagnant les projets économiques des agriculteurs et entrepreneurs ruraux,
- en facilitant le vivre ensemble qu'exige la réalisation d'activités économiques au côté des autres utilisations des territoires ruraux.

24

Pastoralisme : diminuer la pression de prédation et mieux accompagner les éleveurs

- en octroyant aux éleveurs des tirs de défense en amont des attaques des troupeaux par les prédateurs et non a posteriori,
- en facilitant la mise en œuvre des tirs de défense avec intervention des lieutenants de louveterie et des chasseurs,
- en soutenant le déclassement du loup au sein de la Convention de Berne et de la Directive Habitats,
- en dépenalisant les éleveurs pour les incidents résultant des chiens de protection de troupeaux.

25

Agricultures ultramarines : des mesures spécifiques, adaptées aux territoires

- en élaborant et en déployant des plans de souveraineté alimentaire pour chaque territoire ultra-marin,
- en luttant contre les distorsions de concurrence,
- en maintenant un niveau de budget du “POSEI” permettant de déployer un soutien efficace dans les territoires.

26

Importations agricoles : imposer au niveau européen des « mesures miroirs »

- en intégrant obligatoirement dans les échanges de la réciprocité et des mesures miroirs, sociales et environnementales, pour des relations justes et loyales,
- en réformant les règles et contrôles applicables en matière de limites maximales de résidus qui s'imposent directement aux produits importés,
- en imposant des contrôles sur les produits importés afin de s'assurer qu'ils respectent les réglementations européennes (antibiotiques, produits phytosanitaires, traçabilité, bien-être animal...).

27

“Farm to Fork” : Redonner une ambition de croissance durable au Pacte vert

en replaçant l'objectif de souveraineté alimentaire au cœur de politiques européennes pour répondre aux défis géostratégiques et alimentaires mondiaux, tout en renonçant à une approche décroissante des politiques publiques.



Les agricultrices et les agriculteurs attendent du concret.

Les 27 propositions de la FNSEA, issues du terrain, sont marquées du sceau du bon sens.

Nous comptons sur vous pour vous les approprier et redonner ainsi un cap à l'agriculture !

**S'ENGAGER AVEC LES FEMMES ET LES
HOMMES QUI ONT LE GOÛT D'ENTREPRENDRE
EN AGRICULTURE POUR DES TERRITOIRES
VIVANTS ET DYNAMIQUES**



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
11 rue de la Baume - 75008 Paris

www.fnsea.fr